

portefeuille de Franki contient cinquante-deux brevets, diplômes, patentes ou certificats délivrés par les autorités des États ou des villes où il a exercé sa profession, académies, facultés, gouverneurs, baillis, capitouls, consuls, etc., qui font connaître la vertu de ses drogues et permettent de le suivre pendant vingt-cinq ans, presque jour par jour, dans ses voyages à travers l'Italie et la France.

En 1729, âgé de vingt-deux, il se met en route et visite successivement Naples, Rome, Palerme, Ferrare, Siene Florence, Parme, Mantoue, Turin, Crémone, Milan et Gênes.

Le roi des Deux-Siciles lui délivre un brevet sur parchemin enluminé à la main de fleurs et d'un bel écusson, ainsi formulé : « Quum Dominicus Franki, Napolitanus et valde peritus atque satis in arte empiricâ et chemicâ jamdudum versatus etc... eidem Dominico Franki concedimus et impartimur privilegium empirici, vulgo saltimbanco, cum plenâ amplissimâque pharmacandi et vendendi medicamenta quæ ad externam corporis humani rationem tantum pertinent et non aliter. »

L'Académie des Sciences de la ville de Rome lui fait don d'un riche portefeuille en maroquin rouge gaufré et doré sur les plats contenant une licence pour composer et vendre *Balsamum ottomanicum* (le baume ottoman) et *Seratum Sanatorium externe tantum applicans et adhibens* (un onguent curatif pour l'usage externe).

Il obtient aussi une patente du premier apothicaire de la ville capitale de Florence, qui lui fait défense de pratiquer aucune opération pendant le carême, l'avent et les jours de fêtes, et une licence du Conservatoire de Santé de la Sérénissime République de Gênes, qui constate qu'en 1746